

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 13 décembre 2022

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2023

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le deux décembre 2022, se réunit en session ordinaire, en salle Lac du Causse, au Conseil Régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 30 (dont 8 procurations) -75 voix

Votants : 30 Pour soit 75 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – VISIO
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP - PRESENTIEL
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP - VISIO
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – PRESENTIEL
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – (procuration donnée à Mme Rome)
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr Vidau) - 2 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO
Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mme Sarah GENTIL – 2 voix – (procuration donnée à Mr Bost)
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix – (procuration donnée à Mr Horry)
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix - (procuration donnée à Mr Destruhaut)
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – (procuration donnée à Mr Muzette)
Mr Christian MANEUF – (suppléant de Mr Caffy) - 1 voix – VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) - 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTEY – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – (procuration à Mr Bernardie)
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix – VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Joël VILARD – 1 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix – (procuration à Mr Montet)

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Président de la CC POL
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Vice-Président de la CC POL
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Adjointe au Maire de Limoges
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN Limousin Avenir Nature
Président du Conseil Départemental Haute-Vienne
Président CC Briance Combade
Conseiller communautaire CC Pays d'Uzerche
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Conseiller communautaire CC Ouest Limousin
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Paul BARRIERE – (et son suppléant) -1 voix – 7^{ème} VP
Mr Camille CARCAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – (et son suppléant) - 2 voix
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Albin FREYCHET – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) - 2 voix
Mr Jean-Marie MASSY – (et son suppléant) -1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix - 1^{er} VP
Mr Remy VIROULAUD – (et son suppléant) - 2 voix

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président CC Pays Sostranien
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Vice-Président CC Pays Nexon Monts de Châlus
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe Saint Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un passage obligé pour construire le budget primitif 2023.

Pour rappel le DOB doit faire l'objet d'un vote et il doit être effectué dans un **délai de deux mois maximum avant le vote du budget**.

Le **rapport d'activité 2022** et les **objectifs 2023** seront détaillés lors du vote du budget 2023.

Présentation des Orientations budgétaires 2023

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

	BP 2022	BP 2021	% Evolution BP 21/22	CA 2021	% Réalisation 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011 (Charges à caractère général)	275 480 €	286 500 €	-4%	274 438,69 €	96%	256 941,77 €	319 983 €	316 753,27 €
012 (Charges de personnel)	594 300 €	544 340 €	9%	540 321,99 €	99%	509 482,96 €	501 018 €	421 022,31 €
014 (Atténuations de produits)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%	500,00 €	0 €	
65 (Autres charges de gestion courante)	187 450 €	204 388 €	-8%	193 569,74 €	95%	168 966,59 €	729 373 €	414 824,34 €
66 (Charges financières)	14 300 €	19 832 €	-28%	19 830,48 €	100%	49 327,60 €	73 949 €	62 877,99 €
67 (Charges exceptionnelles)	595 000 €	590 000 €	1%	576 451,14 €	98%	561 816,24 €	24 817 €	14 198,55 €
022 (Dépenses imprévues)	0 €	200 000 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 666 530 €	1 845 060 €	-10%	1 604 612,04 €	87%	1 547 035,16 €	1 649 141 €	1 229 676,46 €
DEPENSES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections)	1 325 530 €	1 233 773 €	7%	2 903 497,50 €	235%	918 344,01 €	848 514 €	533 659,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 325 530 €	1 233 773 €	7%	2 903 497,50 €	235%	918 344,01 €	848 514 €	533 659,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 992 060 €	3 078 833 €	-3%	4 508 109,54 €	146%	2 465 379,17 €	2 497 655 €	1 763 335,46 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011) :

Les charges à caractère général 2023 s'inscrivent dans un contexte de continuité de baisse

-8%, en particulier sur le poste « prestataires extérieurs » (-15%, -25K€).

Il est proposé d'inscrire sur le chapitre 011 une enveloppe de **252,8K€**.

CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012) :

Les charges de personnel tiennent compte de l'évolution des carrières des agents en poste et du recrutement d'une technicienne, arrivée le 1^{er} mai 2022, comptabilisée sur une année pleine en 2023.

Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre une enveloppe de **611,3K€, + 3%**

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE / CHARGES EXCEPTIONNELLES :

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Elles sont composées :

- des redevances versées à Orange pour la location de ses infrastructures de génie civil (fourreaux, appuis aériens) concernant les opérations de MED et les raccordements de sites prioritaires. **180K€** sont prévus pour 2023, à l'identique de 2022.

- des indemnités et frais de mission des élus. **7,550K€** sont prévus, au total, pour ces dépenses.

Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 65, **187,5K€** soit la même enveloppe qu'en 2022.

Les autres produits de gestion courante concernent le versement de **redevances annuelles** :

-par **AXIONE LIMOUSIN**, au titre :

- des frais de contrôle dans le cadre du contrat de concession, **15K€**
- d'affermage dans le cadre des différents avenants d'affermage, **30K€**
- d'un remboursement des frais IBLO RCA/RDER payées à Orange (avenant 42 du contrat de DSP), **27K€**
- d'un remboursement des redevances d'usage des fourreaux du SEHV versées à SEHV sur les ouvrages de raccordements de sites isolés ou entrant dans le dispositif MED SDAN, **3K€**

-par **ORANGE** :

- d'utilisation du réseau DORSAL (redevances PRM pour 171 sites en service), **192,1K€**.

Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre une enveloppe de **267K€, -1%**.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042, compte 777 : « Quote-part de subventions virée au compte résultat »)

Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre **1,3M€ +2%**.

Ce montant, qui se base sur les subventions reçues à mi-novembre 2022, sera ajusté au moment du vote du budget 2023, une fois que l'intégralité des subventions auront été reçues sur l'exercice budgétaire 2022.

AUTRES RECETTES :

Sont comptabilisés parmi les autres recettes :

- **les remboursements** par BOUYGUES ENERGIE SERVICES **des pénalités** facturées par Orange à Dorsal pour retard de commande. **10K€** sont prévues pour 2023 (chap 77).

- **l'inscription de 35K€** au titre de la valorisation comptable de la mise à disposition à titre gratuit des locaux de GAIA conformément à la convention d'occupation signée avec la Région Nouvelle Aquitaine (3 500€ par bureau * indice de révision).

Au global, le montant des recettes, hors contributions statutaires et report, à inscrire en 2023 sur la section de fonctionnement va s'élever à 1,627M€ € contre 1,617M€ soit une **hausse de 1% (+10,646K€)**.

A préciser que le résultat de l'exercice 2022 sur la section de fonctionnement n'est pas connu au moment du présent Débat d'Orientation Budgétaire.

CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES MEMBRES :

En synthèse, la base d'équilibre (hors report d'exercice) 2023 est évaluée à 1,369M€ contre 1,388M€ en 2022 **(-1,37%, -19K€)**.

FONCTIONNEMENT			
Depenses		Recettes	
011	252 800,00	013	0,00
012	611 300,00	74	
65	187 560,00	75	267 167,00
66	8 528,00	77	10 000,00
67	610 000,00	74	35 000,00
Op Réelles	1 670 188,00		312 167,00
OP Ordre	1 326 715,00		1 315 653,00
TOTAL	2 996 903,00		1 627 820,00
Base d'équilibre prévisionnelle 2023			1 369 083,00

A noter qu'il a été nécessaire d'effectuer, sur les exercices budgétaires 2021 et 2022, des écritures de régularisation comptables, en recettes de fonctionnement, chapitre d'ordre 77 « amortissement des subventions », d'un montant total de 465,4K€ (-271K€ sur 2022 et -189K€ sur 2021), baissant mécaniquement le niveau des recettes de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018	CA 2017	CA 2016
DEPENSE FONCTIONNEMENT EXERCICE	4 508 109,54 €	2 465 379,17 €	2 497 654,62 €	1 763 335,45 €	1 556 901,38 €	1 191 400,85 €
RECETTE FONCTIONNEMENT EXERCICE	4 641 129,88 €	2 511 400,02 €	2 410 845,38 €	1 825 319,94 €	1 422 934,71 €	1 120 454,85 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT EXERCICE	133 020,34 €	46 020,85 €	-86 809,24 €	61 984,49 €	-133 966,67 €	-70 946,00 €
REPORT N-1	165 545,51 €	119 524,66 €	206 333,90 €	144 349,41 €	278 316,04 €	349 262,04 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT CUMULE	298 565,85 €	165 545,51 €	119 524,66 €	206 333,90 €	144 349,37 €	278 316,04 €

Par ailleurs, le Syndicat a fait le choix, depuis de nombreuses années, pour ne pas trop augmenter voire diminuer le montant des contributions statutaires des membres d'intégrer dans le calcul de la base d'équilibre le montant du résultat de fonctionnement cumulé excédentaire.

Ainsi en tenant compte du report cumulé à fin 2021, la base d'équilibre 2023 (1 369 083€) comparativement à 2022 (1,388M€ moins 298K€ = 1,090M€) augmente de **279K€ +26%** qu'il sera nécessaire de couvrir, a minima, sur le budget 2023.

Enfin, en projection, le résultat de fonctionnement de l'année 2022 sera déficitaire ainsi que le résultat cumulé soit mécaniquement une hausse de la base d'équilibre, estimée à ce stade à environ **+40%**.

Elle sera précisée au moment du vote du budget après affectation du résultat définitif de l'exercice 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

	BP 2022	BP 2021	% Evolution BP 22/21	CA 2021	% Réalisation 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
D001 (résultat reporté - Déficit investissement)	0,00 €	0,00 €			0%			
20 (immobilisations incorporelles)	103 200 €	114 700 €	-10%	4 790,67 €	4%	70 309,36 €	47 081 €	2 706 480,00 €
204 (subventions d'équipements versées)	4 500 €	20 000 €	-78%	3 682,60 €	18%	17 572,35 €	28 383 €	5 419,50 €
21 (immobilisations corporelles)	5 000 €	3 000 €	67%	3 160,80 €	105%	3 657,60 €	3 514 545 €	3 983,92 €
23 (Immobilisations en cours - RAR)	3 170 952 €	1 526 656 €	108%	77 847,22 €	5%	278 303,47 €	2 555 483 €	11 544 426,14 €
13 (Subventions d'équipements)	1 880 860 €	3 689 530 €	-49%	3 173 991,11 €	86%	1 770,23 €	662 960 €	0,00 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	141 116 €	135 701 €	4%	135 700,92 €	100%	142 994,20 €	162 987 €	158 172,43 €
26 (Participations et créances rattachées)	0 €	1 125 000 €	-100%	0,00 €	0%	1 125 000,00 €	1 125 000 €	1 457 142,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 305 628 €	6 614 587 €	-20%	3 399 173,32 €	51%	1 639 607,21 €	8 096 440 €	15 875 623,99 €
DEPENSES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	1 286 674 €	1 207 042 €	7%	1 428 006,77 €	118%	1 082 823,00 €	1 046 576	751 360,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	14 500 €	42 000 €	-65%	3 967 926,52 €	9447%	3 532 339,00 €	2 894 488	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 301 174 €	1 249 042 €	4%	5 395 933,29 €	432%	4 615 162,00 €	3 941 064 €	751 360,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 606 802 €	7 863 630 €	-16%	8 795 106,61 €	112%	6 254 769,21 €	12 037 504 €	16 626 983,99 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chap 20) / SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES (chap 204) / IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chap 21) :

Sont concernées principalement :

- CHAP 20 : les dépenses relatives aux Droits d'Usages IRU dans le cadre de l'offre **NetCity** (1 convention avec le Département de la Haute-Vienne à hauteur de 755K€). En 2023, une enveloppe pour un montant portant sur 4 IRU est ainsi proposée soit **162K€**.
- CHAP 204 : les dépenses relatives au programme d'**inclusion numérique** (Internet pour tous pour au moins 3Mbit/s) fondé sur la mobilisation et la mise à disposition de technologie d'accès Internet alternatives telles que la boucle locale radio (confié à Axione Limousin dans le cadre de l'avenant 33) et le satellite (géré par le Syndicat). Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre **1,5K€** (comme en 2022).
- CHAP 21 : les dépenses relatives à l'achat de mobilier et de matériel informatique. Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre **5,5K€** (baisse 21% par rapport à 2022).

IMMOBILISATIONS EN COURS (chapitre 23) :

Sont inscrites ici les dépenses prévisionnelles des opérations de travaux de raccordement de sites programmées et à venir dans le cadre du nouveau marché de travaux « réalisation d'études et de travaux pour des infrastructures de communication électronique » notifié à AXIONE TIM en Mars 2020. Le montant dédié à ces opérations en 2023 n'est à ce stade pas encore connu. Il sera précisé au moment du vote du budget.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chap 16) :

Sont inscrites les dépenses en capital de l'emprunt en cours soit **146,7K€**.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (chap 13) :

Sont concernés :

- les remboursements à effectuer à la Région Nouvelle Aquitaine sur les anciennes conventions du SDAN. Une enveloppe de **460K€** est inscrite en 2023 sur le compte 1312 pour régulariser ces opérations.

-la réinscription des crédits, non exécutés en 2022, correspondants aux remboursements potentiels à effectuer à la Région Nouvelle Aquitaine et aux Départements de la Corrèze et de la Creuse à hauteur respectivement de **835K€** et **278,5K€**, suite au versement, en 2021, de 1,6M€ de la Région consécutivement à son entrée dans le capital de la SPL NATHD.

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40) et (chap 41) :

Sont concernés :

- CHAP 40** : les amortissements des subventions d'équipement (articles 139) ; **1,3M€** sont ainsi prévus sur ce chapitre, à date.
- CHAP 41** : au titre du régime de droit à déduction de TVA par le biais du délégataire, les remboursements de TVA sur les opérations listées dans les avenants signés avec AXIONE LIMOUSIN. Le montant prévisionnel à inscrire en 2023 est estimée à **18K€** (14,5K€ étaient prévus en 2022).

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2022	BP 2021	% Evolution BP 21/22	CA 2021	% Réalisation 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
R001 (résultat reporté - Excédent d'Investissement)	4 607 643,30 €	4 084 655,40 €	13%		0%			
					0%			
13 (subvention d'investissement)	644 629 €	2 682 168 €	-76%	2 397 532,47 €	89%	5 869 767,38 €	2 387 299 €	11 324 038,95 €
20 (Immobilisations incorporelles)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	1 080 €	1 678 800,00 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	4 433 079 €	
23 (immobilisations en cours)	0 €	0 €	0%	2 640,00 €	#DIV/0!	12 900,00 €	120 310 €	7 626,22 €
27 (Participations et créances rattachées)	14 500 €	46 500 €	-69%	46 498,02 €	100%	3 532 339,00 €	708 775 €	0,00 €
26 (Participations et créances rattachées)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%			
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 266 772 €	6 813 324 €	-23%	2 446 670,49 €	36%	9 415 006,38 €	7 650 543 €	13 010 465,17 €
RECETTES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	1 325 530 €	1 233 773 €	7%	2 903 497,50 €	235%	918 344,01 €	848 514 €	533 658,99 €
041 (Opérations patrimoniales)	14 500 €	3 967 929 €	-100%	3 967 926,52 €	100%	3 532 339,00 €	2 894 488 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 340 030 €	5 201 702 €	-74%	6 871 424,02 €	132%	4 450 683,01 €	3 743 002 €	533 658,99 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 606 802 €	12 015 026 €	-45%	9 318 094,51 €	78%	13 865 689,39 €	11 393 545 €	13 544 124,16 €

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (chap 13) :

Sont inscrits en 2023 en recettes d'investissement :

- le solde de la convention FSN MED, sur la composante « collecte NRA » pour un montant total de **430K€**.
- le versement du Département de la Haute-Vienne sur la convention IRU NetCity, **162K€**
- dans la continuité de l'opération de cession d'actions de la SPL NATHD à la Région Nouvelle Aquitaine, comme évoqué plus haut, il est nécessaire de régulariser la situation avec le Département de la Haute-Vienne et de réinscrire, en 2023, la somme déjà inscrite en 2022, à savoir **96,4K€**.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chap 27) / **OPERATIONS PATRIMONIALES** (chap 41) / **OPERATIONS D'ORDRE** (chap 40).

Concernent des régularisations comptables comme indiqué plus haut :

- sur les remboursements de TVA AXIONE LIMOUSIN (articles 2762 et 21538) pour un montant de **18K€**.
- sur les dotations aux amortissements (articles 281), soit une inscription de **1,3M€**.

BUDGETS ANNEXES

Dans la continuité de 2021 et 2022, les recettes prévisionnelles de fonctionnement seront suffisantes à la fois pour couvrir les dépenses de fonctionnement sur les 3 budgets annexes mais aussi pour affecter potentiellement une partie de l'excédent en section d'investissement.

A ce titre, les contributions statutaires et contributions additionnelles des membres (hors part EPCI sur le budget annexe Creuse comme précisé ci-dessous) ne seront pas appelées sur l'exercice budgétaire 2023 sur les 3 budgets annexes

En dépenses d'investissement, les marchés de travaux relatifs au jalon 1 sont tous terminés en construction mais pas complètement en dépenses, en particulier sur les lots 23 et 87. Concernant le jalon 2 Creuse/Haute-Vienne, les travaux seront terminés en décembre 2022 sur le département de la Haute-Vienne et sur le département de la Creuse, 2023 marquera une très forte accélération des dépenses.

Deux emprunts devront être remboursés : les prêts relais sur le budget annexe Corrèze (avril 2023) et Haute-Vienne (juillet 2023).

En recettes d'investissement, on est dans la continuité des versements prévus dans les conventions en cours : soldes des conventions Région et FEDER jalon 1, solde de la convention FSN pour le Département de la Corrèze et de la Haute-Vienne. Deux emprunts seront mobilisés sur le jalon 2 Creuse et un nouveau sera nécessaire sur le BA Corrèze et potentiellement sur le BA Creuse.

En recettes de fonctionnement, seront inscrits les remboursements prévisionnels des pétitionnaires dans le cadre du dispositif « adduction » qui sera mise en œuvre à partir de janvier 2023 ; ainsi que la non-libération des pénalités appliquées à Axione FttH sur le marché jalon 1 sur les lots Creuse et Haute-Vienne.

BUDGET ANNEXE CORREZE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2022	BP 2021	% évol BP 2022/2021	CA 2021	% Réalisation 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011 (Charges à caractère général)	227 420 €	53 655 €	324%	39 954,00 €	74%	5 036,00 €	32 607,00 €	5 000,00 €
012 (Charges du personnel)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 (Autres charges de gestion courante)	1 202 000 €	1 002 000 €	20%	810 621,74 €	81%	415 776,68 €	109 910,23 €	1 434,96 €
66 (Charges financières)	334 970 €	400 752 €	-16%	400 006,17 €	100%	370 065,19 €	321 493,45 €	24 541,66 €
67 (Charges exceptionnelles)	90 000 €	157 500 €	-43%	149 592,38 €	95%	17 009,71 €	0,00 €	0,00 €
022 (Dépenses imprévues)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 854 390 €	1 613 907 €	15%	1 400 174,29 €	87%	807 887,58 €	464 010,68 €	30 976,62 €
DEPENSES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections)	332 150 €	537 €	61753%	536,00 €	100%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 (Virement à la section d'investissement)	20 280 123 €	12 927 398 €	57%	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	20 612 273 €	12 927 935 €	59%	536,00 €	0%	0,00 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 466 663 €	14 541 842 €	54%	1 400 710,29 €	10%	807 887,58 €	464 010,68 €	30 976,62 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL (chap 011) :

Ces charges concernent les **taxes** susceptibles d'être versées à la DGFIP (redevance archéologique, taxe d'aménagement, taxe foncière sur les NRO) et aux gestionnaires de voirie (redevance d'occupation du domaine public : **RODP**) – montant 2023 total estimé = **202,2K€**.

S'ajoute, sur ce chapitre, une dépense sur les frais de dossier d'un nouveau prêt long-terme potentiel d'un montant prévisionnel de **15K€**.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 011, **217,2K€**.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chap 65) :

Les autres charges de gestion courantes concernent principalement les **frais IBLO** versés à **Orange**, estimés en 2023 à **1,2M€**.

Une enveloppe est, par ailleurs, prévue au titre du versement d'une **redevance** à SNCF Réseau lorsque le réseau fibre emprunte le domaine ferroviaire de la SNCF – montant 2023 estimé à **1K€**

Enfin, il est nécessaire de prévoir une enveloppe à hauteur de **56k€** au titre de la convention signée avec le Syndicat de la Diège correspondant à la location de fourreaux, propriété de la Diège, utilisée dans le cadre du déploiement FttH.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 65, **1,2M€**.

CHARGES FINANCIERES : (chap 66)

Les charges financières concernent les dépenses liées aux paiements des intérêts des emprunts en cours mobilisés.

Au vu des tableaux d'amortissements de ces emprunts, le montant total des intérêts 2023 sur le budget annexe de la Corrèze est de **269,5K€** répartis comme suit :

EMPRUNTS EN COURS	Montant emprunté	TOTAL ECHEANCE 2023	CAPITAL 2023	INTERETS 2023
Banque Postale_Emprunt 5M€ 20 ans_Août 2018 MON521706EUR	5 000 000,00 €	309 578,13 €	250 000,00 €	59 578,13 €
Banque Postale - Emprunt 15M€ 20 ans_Décembre 2018 MON524312EUR_contrat 10M€	10 000 000,00 €	624 618,75 €	500 000,00 €	124 618,75 €
Banque Postale - Emprunt 15M€ 20 ans_Décembre MON524307UR_Contrat 5M€	5 000 000,00 €	312 309,38 €	250 000,00 €	62 309,38 €
TOTAL Prêt LT	35 000 000,00 €	1 246 506,26 €	1 000 000,00 €	246 506,26 €
Prêt relais CE_20M€_2ans_Avril 2021	20 000 000 €	23 000,00 €	0 €	23 000,00 €
Total emprunts en cours		1 269 506,26 €	1 000 000,00 €	269 506,26 €

Il sera nécessaire de recourir à un nouvel emprunt long-terme d'un montant prévisionnel de 15M€ dans le courant du 1^{er} trimestre 2023. La consultation est en cours. Le montant prévisionnel des charges d'intérêts sur celui-ci sera précisé au moment du vote du budget.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chap 67) :

Les charges exceptionnelles concernent les dépenses de pénalités facturées par Orange pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais.

Sur sollicitation de DORSAL, elles sont ensuite remboursées par les prestataires du marché de travaux. **50K€** sont prévus pour 2023.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chap 68) :

Des dotations aux amortissements, au titre du contrat IRU Avenant 36, Droits d'Usage ENEDIS/AODE seront budgétés ainsi que toutes les opérations de travaux complémentaires (extension de réseaux, création de génie civil supplémentaire, déplacement d'ouvrage...) terminées en 2022. Une enveloppe de **400K€** est réservée à cet effet à ce stade. Cette enveloppe va évoluer au regard des opérations de travaux terminées et payées d'ici la fin des paiements 2022. Elle sera ajustée au moment du vote du budget.

VIREMENT A LA SECTION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (chap 023) :

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement attendu sera supérieur à celui des dépenses. **L'équilibre de la section de fonctionnement** est réalisé par une inscription en dépense au **chapitre 023** « Opération d'ordre - Virement à la section d'investissement » vers une recette d'investissement au **chapitre 021** « Opération d'ordre - Virement de la section de fonctionnement ». Cette écriture budgétaire d'équilibre ne s'exécute pas.

Ce montant d'équilibre sera précisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2022	BP 2021	% évol BP 2022/2021	CA 2021	% Réalisation 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
002 (résultat reporté)	13 179 623,23 €	101 908,18 €	12833%		0%			
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	800 000 €	2 207 645 €	-64%	1 335 563,49 €	60%	2 000,00 €		
74 (dotations, subventions, participations)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%	618 247,75 €	540 295,37 €	99 129,15 €
75 (autres produits de gestion courante)	8 396 740 €	12 137 077 €	-31%	13 058 637,63 €	108%	145 110,60 €		0,00 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%			
77 (Produits exceptionnels)	90 000 €	95 000 €	-5%	84 013,22 €	88%	0,00 €		
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	22 466 363 €	14 541 630 €	54%	14 478 214,34 €	100%	765 358,35 €	540 295,37 €	99 129,15 €
RECETTES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections-subv équipement)	300 €	212 €	42%	211,00 €	100%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
					0%			
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	300 €	212 €	42%	211,00 €	100%	0,00 €		0 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22 466 663 €	14 541 842 €	54%	14 478 425,34 €	100%	765 358,35 €	540 295,37 €	99 129,15 €

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles seront composées :

- des recettes versées par la **SPL NATHD** (chap 70) conformément au plan d'affaire actualisé de la SPL généré en **novembre 2022** :
 - o Redevance fixe R1, évaluée à **509,3K€** (versée en juin 2023 au titre de l'année 2022),
 - o Redevance co-financement Rd2, évaluée à **2,6M€** (versée en 2 fois : mai et novembre 2023 au titre de l'année 2023),
 - o Redevance variable R3, évaluée à **2 MK€** (versée en juin 2023 au titre de l'année 2022).

Soit un montant total 2023 de recettes prévisionnelles SPL de 5,164M€ (2022 = 3,958M€ ont été versés).
- des remboursements des pétitionnaires sur le dispositif « **adduction** » suite à la mise en œuvre, à partir de janvier 2023, de la délibération n°827 du 16 juin 2022, sur la base prévisionnelle de **180 dossiers** de demande. Il est prévu un montant total de **234K€** décomposé comme suit :
 - 54K€ au titre de la partie « Etudes »,
 - 180K€ au titre de la partie « Travaux ».

Il y a, par ailleurs, par effet de neutralisation avec les dépenses, les **remboursements** effectués par les prestataires des marchés de travaux **des pénalités** (chap 77) facturées par Orange à Dorsal pour retard de commande. Il est proposé d'inscrire sur le **chapitre 77, 50K€**.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chap 042, compte 777 : « Quote-part de subventions virée au compte résultat »)

Ce chapitre correspond aux amortissements des subventions d'investissement, hors conventions FttH jalon 1 et jalon 2. Il concerne les conventions finançant les opérations complémentaires « vie du réseau ». En 2023, ce compte est estimé à **210€**. Il sera susceptible d'évoluer au moment du vote du budget une fois que l'intégralité des subventions auront été reçues sur l'exercice budgétaire 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2022	BP 2021	% évol BP 2022/2021	CA 2021	% Réalisation 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
20 (immobilisations incorporelles)	340 000 €	1 462 500 €	-77%	1 028 859,62 €	70%	1 914 847,54 €	1 802 267,62 €	1 723 000,00 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 (immobilisations en cours)	15 678 432 €	105 660 432 €	-85%	47 284 162,75 €	45%	51 208 136,55 €	31 058 090,75 €	1 980 738,74 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	2 210 €	0%	2 209,52 €	100%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	50 930 488 €	1 000 000 €	4993%	1 000 000,00 €	100%	1 000 000,00 €	875 000,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	66 948 920 €	108 125 142 €	-38%	49 315 231,89 €	46%	54 122 984,09 €	33 735 358,37 €	3 703 738,74 €
DEPENSES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	300 €	212 €	42%	211,00 €	100%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	0 €	2 700 000 €	0%	1 996 234,83 €	74%	713 871,11 €	24 205,83 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	300 €	2 700 212 €	-100%	1 996 445,83 €	74%	713 871,11 €	24 205,83 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	66 949 220 €	110 825 354 €	-40%	51 311 677,72 €	46%	54 836 855,20 €	33 759 564,20 €	3 703 738,74 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chap 20) :

Il est proposé d'inscrire sur le **chapitre 20**, les dépenses prévisionnelles restantes liées au **droit d'Usage** à verser aux AODE (Syndicat de la Diège et FDEE) soit une enveloppe de **100K€**.

IMMOBILISATIONS EN COURS (chap 23) :

Sont inscrits, en 2023, dans ce chapitre, les dépenses prévisionnelles sur :

- les opérations connexes liées principalement à l'AMO technique et au marché CSPS « vie du réseau » pour un montant total de **152K€**
- les raccordements pour un montant estimé par la SPL NATHD à **1,8M€**
- les prestations de travaux complémentaires « **vie du réseau** » à hauteur de **1,29M€** et les prestations complémentaires réalisées par la SPL NATHD, qui sollicite ensuite le remboursement à DORSAL, à hauteur de 70K€.

Il est proposé d'inscrire sur le **chapitre 23, 3,3M€**

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chap 16) :

Sont concernés dans ce chapitre :

- les dépenses en capital des emprunts long-terme en cours soit conformément au tableau cité plus haut « charges financières », **1M€**
- le **remboursement**, en avril 2023, du prêt relais Caisse d'Epargne, à hauteur de **20M€**
- le **remboursement** des **avances EPCI et CD19** conformément aux conventions d'avance remboursable, d'un montant total de **1,62M€**.
- les dépenses en capital d'un nouvel emprunt à contractualiser sur le 1^{er} trimestre 2023, consultation en cours.

Il est proposé d'inscrire sur le chapitre 16, hors nouvel emprunt, **22,62M€**

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40)

Sont concernés les amortissements des subventions d'équipement (articles 139) ; **210€** sont ainsi prévus, à date, sur ce chapitre.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2022	BP 2021	% évol BP 2022/2021	CA 2021	% Réalisation 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
001 (résultat reporté)	37 587 042,63 €	27 559 760,96 €	36%		0%			
13 (subvention d'investissement)	8 675 904 €	44 943 890 €	-81%	36 732 792,16 €	82%	11 835 506,42 €	19 120 279,84 €	9 099 490,10 €
1641 (emprunts et dettes assimilées)	0 €	20 000 000 €	0%	20 000 000,00 €	100%	0,00 €	48 308 223,00 €	5 000 000,00 €
168 (autres emprunts et dettes assimilées) (Av/Remb)	74 000 €	2 682 935 €	-97%	2 609 396,40 €	97%	5 664 829,00 €	8 087 043,00 €	12 006 470,80 €
23 (Immobilisations en cours)	0 €	10 833 €	0%	0,00 €	0%			
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	46 336 947 €	95 197 419 €	-51%	59 342 188,56 €	62%	17 500 335,42 €	75 515 545,84 €	26 105 960,90 €
RECETTES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	332 150 €	537 €	61753%	536,00 €	100%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	0 €	2 700 000 €	0%	1 996 234,83 €	74%	713 871,11 €	24 205,83 €	0,00 €
021 (Virement de la section de fonctionnement)	20 280 123 €	12 927 398 €	57%	0,00 €	0%			
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	20 612 273 €	15 627 935 €	32%	1 996 770,83 €	174%	713 871,11 €	24 205,83 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	66 949 220 €	110 825 354 €	-100%	61 338 959,39 €	55%	18 214 206,53 €	75 539 751,67 €	26 105 961 €

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (chap 13) :

Sont comptabilisés dans ce chapitre, dans la continuité des conventions signées :

- la demande de 5% de solde de la **Région Nouvelle Aquitaine** à hauteur de **2M€** (clé de répartition BA 19 = 65,72%),
- le solde des conventions :
 - **FEDER** à hauteur de **1,1M€** (porte sur le lot 2 du marché 19),
 - **FSN**, hors composante « raccordement », à hauteur de **4,5M€**
 - Collectivités sur les prestations complémentaires pour **5,6K€**

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre, **7,7M€**.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chap 16) :

Est comptabilisé dans ce chapitre un **nouvel emprunt** à contractualiser, pour une durée de 15 ans, durant le 1^{er} trimestre 2023 à hauteur de **15M€**.

Il est, ainsi, proposé d'inscrire sur ce chapitre 16, **15M€**.

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40).

Concernent des régularisations comptables sur les dotations aux amortissements (articles 281) soit un montant de **399,4K€**. Comme précisé pour le compte 68, cette enveloppe sera ajustée au moment du vote du budget.

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chap 021) :

L'excédent de fonctionnement comme indiqué plus haut est viré en recettes d'investissement sur le chapitre **021**. Ce montant d'équilibre sera précisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

BUDGET ANNEXE CREUSE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2022	BP 2021	% évol BP 2022/2021	CA 2021	% Réalisation 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011 (Charges à caractère général)	90 420 €	75 647 €	20%	63 607,26 €	84%	1 382,00 €	11 798,78 €	0,00 €
012 (Charges du personnel)	0 €	0 €		0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 (Autres charges de gestion courante)	401 000 €	361 000 €	11%	295 831,58 €	82%	141 931,00 €	39 677,57 €	61,27 €
66 (Charges financières)	195 482 €	123 952 €	58%	122 633,58 €	99%	120 433,58 €	124 503,66 €	0,00 €
67 (Charges exceptionnelles)	20 000 €	11 000 €	82%	5 597,62 €	51%	3 306,45 €	0,00 €	0,00 €
022 (Dépenses imprévues)	0 €	0 €		0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	706 902 €	571 599 €	24%	487 670,04 €	85%	267 053,03 €	175 980,01 €	61,27 €
DEPENSES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections)	281 200 €	2 257 €	12359%	1 041,00 €	46%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 (Virement à la section d'investissement)	7 517 854 €	3 680 918 €	104%	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	7 799 054 €	3 683 175 €	112%	1 041,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 505 956 €	4 254 774 €	100%	488 711,04 €	11%	267 053,03 €	175 980,01 €	61,27 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL (Chap 011) :

Ces charges concernent les **taxes** susceptibles d'être versées à la DGFIP (redevance archéologique, taxe d'aménagement, taxe foncière sur les NRO) et aux gestionnaires de voirie (redevance d'occupation du domaine public : **RODP**), ainsi que les frais de dossier du prêt Caisse d'Epargne, conformément au protocole d'accord financier, mobilisable en octobre 2023 et les frais de non-utilisation d'un nouveau prêt potentiel en cours de consultation.

Il est proposé d'inscrire sur le chapitre 011 un montant prévisionnel de **65,5K€**.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Chap 65) :

Les autres charges de gestion courantes concernent principalement les **frais IBLO** versés à **Orange** au titre du jalón 1 et du jalón 2 estimés en 2022 à **700K€**.

Une enveloppe est, par ailleurs, prévue au titre du versement d'une **redevance à SNCF Réseau** lorsque le réseau fibre emprunte le domaine ferroviaire de la SNCF – montant estimé à **2K€**.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 65, **702K€**.

CHARGES FINANCIERES : (chap 66)

Les charges financières concernent les dépenses liées aux paiements des intérêts des emprunts en cours mobilisés.

Au titre du jalón 1 :

EMPRUNTS EN COURS	Montant emprunté	CAPITAL RESTANT DÙ au 31/12/22	TOTAL ECHEANCE 2023	CAPITAL 2023	INTERETS 2023
Banque Postale_Emprunt 5M€ 30 ans_Novembre 2018 MIN521711EUR	5 000 000,00 €	4 374 999,95 €	251 229,17 €	166 666,67 €	84 562,50 €
TOTAL Prêt LT	5 000 000,00 €	4 374 999,95 €	251 229,17 €	166 666,67 €	84 562,50 €

Au titre du jalón 2 :

Soit un montant total des intérêts à financer, à date, en 2023 de **365,7K€**.

A préciser qu'une nouvelle consultation bancaire est en cours à hauteur de 5M€. Le montant des intérêts de ce nouveau prêt sera ajouté au moment du vote du budget.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chap 67) :

EMPRUNTS EN COURS JALON 2	Montant emprunté	TOTAL ECHEANCE 2023	CAPITAL 2023	INTERETS 2023
Prêt relais Caisse Epargne n°459964E - 5 ans	15 000 000,00 €	82 500,00 €	0,00 €	82 500,00 €
Prêt Banque Postale n°MIN539288EUR 10M€ - 20 ans	10 000 000,00 €	590 275,00 €	500 000,00 €	90 275,00 €
Prêt Crédit Agricole n° CP1321 - 20M€ - 20 ans	20 000 000,00 €	858 395,83 €	750 000,00 €	108 395,83 €
Prêt Caisse Epargne 5M€ n°459669E - 20 ans	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Prêt BA23 J2	50 000 000,00 €	1 531 170,83 €	1 250 000,00 €	281 170,83 €

Les charges exceptionnelles concernent les dépenses de pénalités facturées par Orange pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais au titre du déploiement jalon 1 et jalon 2.

Sur sollicitation de DORSAL, elles sont ensuite remboursées par les prestataires du marché de travaux. **90K€** sont prévus pour 2023.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chap 68) :

Des dotations aux amortissements, au titre du contrat IRU Avenant 36, Droits d'Usage ENEDIS/AODE seront budgétés ainsi que toutes les opérations de travaux complémentaires (extension de réseaux, création de génie civil supplémentaire, déplacement d'ouvrage...) terminées en 2022. Une enveloppe de **318K€** est réservée à cet effet à ce stade. Cette enveloppe va évoluer au regard des opérations de travaux terminées et payées d'ici la fin des paiements 2022. Elle sera ajustée au moment du vote du budget.

VIREMENT A LA SECTION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (chap 023) :

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement attendu sera supérieur à celui des dépenses. **L'équilibre de la section de fonctionnement** est réalisé par une inscription en dépense au **chapitre 023** « Opération d'ordre - Virement à la section d'investissement » vers une recette d'investissement au **chapitre 021** « Opération d'ordre - Virement de la section de fonctionnement ». Cette écriture budgétaire d'équilibre ne s'exécute pas.

Ce montant d'équilibre sera précisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2022	BP 2021	% Evol BP 2022/20 21	CA 2021	% Réalisation 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
002 (résultat reporté)	1 470 812,01 €	121 617,62 €	1109%		0%			
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	1 000 000 €	968 000 €	3%	23 957,00 €	2%	200,00 €	0,00 €	7 321,53 €
74 (dotations, subventions, participations)	0 €	0 €		0,00 €	0%	190 382,89 €	196 403,83 €	0,00 €
75 (autres produits de gestion courante)	6 015 144 €	3 153 792 €	91%	1 808 629,37 €	57%	169 986,05 €	417,63 €	0,00 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €		0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 (Produits exceptionnels)	20 000 €	11 000 €	82%	4 955,06 €	45%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 505 956 €	4 254 410 €	100%	1 837 541,43 €	43%	360 568,94 €	196 821,46 €	7 321,53 €
RECETTES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections-subv équipement)	0 €	364 €		364,00 €	100%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0 €	364 €		364,00 €	100%	0,00 €		0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 505 956 €	4 254 774 €	100%	1 837 905,43 €	43%	360 568,94 €	196 821,46 €	7 321,53 €

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles seront composées :

- des recettes versées par la **SPL NATHD (chap 75)** conformément au plan d'affaire actualisé de la SPL généré en **novembre 2022** :
 - o Redevance fixe R1, évaluée à **193K€** (versée en juin 2023 au titre de l'année 2022)
 - o Redevance co-financement Rd2, évaluée à **3,1M€** (versée en 2 fois : mai et novembre 2023 au titre de l'année 2023)

Soit un montant total 2023 de recettes prévisionnelles SPL de 3,3M€ (versées en 2022 = 4,141M€).
- le reliquat restant à percevoir en 2023 sur les remboursements par **ORANGE** des appuis aériens remplacés (**Annexe C9**, chap 70). Un montant prévisionnel d'environ **390K€** est prévu à cet effet.
- des remboursements des pétitionnaires sur le dispositif « **adduction** » suite à la mise en œuvre, à partir de janvier 2023, de la délibération n°827 du 16 juin 2022, sur la base prévisionnelle de **53 dossiers** de demande. Il est prévu à cet effet un montant total de **68,70K€** décomposé comme suit :
 - 15,9K€ au titre de la partie « Etudes »
 - 52,8K€ au titre de la partie « Travaux »

Sur le **chapitre 77** « Produits exceptionnels », il est proposé d'inscrire en 2023 :

- le montant des **pénalités** appliquées et non libérées sur le **marché** de déploiement FttH **jalon 1**, lot Creuse, à hauteur de **900K€**
- le montant des remboursements des pénalités, par effet de neutralisation avec les dépenses, effectués par le prestataire des marchés de travaux jalon 1 et jalon 2, **des pénalités** facturées par Orange à Dorsal pour retard de commande, à hauteur de **90K€**.

soit un total de **990K€** sur le chapitre 77.

Enfin, sur le **chapitre 74** « Subventions et participations », il est proposé d'appeler, sur l'année 2023, en application du protocole d'accord financier de la délibération 778 du 21 mars 2021, et conformément à son annexe, les contributions additionnelles, sur la part EPCI, aux contributions statutaires permettant de financer les intérêts d'emprunts. Une enveloppe de **96K€** est prévu à cet effet.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chap 042, compte 777 : « Quote-part de subventions virée au compte résultat »)

Ce chapitre correspond aux amortissements des subventions d'investissement, hors conventions FttH jalon 1 et jalon 2. Il concerne les conventions finançant les opérations complémentaires « vie du réseau ». En 2023, ce compte est estimé à **51€**. Il sera susceptible d'évoluer au moment du vote du budget une fois que l'intégralité des subventions auront été reçues sur l'exercice budgétaire 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2022	BP 2021	% évol BP 2022/2021	CA 2021	% Réalisation 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
20 (immobilisations incorporelles)	261 500 €	441 500 €	-41%	339 056,41 €	77%	1 718 733,16 €	1 746 119,52 €	1 723 000,00 €
204 (subventions d'équipements versées)	0 €	0 €		0,00 €	0%		0,00 €	0,00 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	0 €		0,00 €	0%		0,00 €	0,00 €
23 (immobilisations en cours)	47 516 153 €	115 370 447 €	-59%	28 260 583,63 €	24%	12 670 878,74 €	4 437 572,62 €	1 035 063,31 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €		0,00 €	0%		0,00 €	0,00 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	11 458 450 €	166 667 €	6775%	166 666,68 €	100%	166 666,68 €	166 666,68 €	0,00 €
26 (Participations et créances rattachées)	0 €	0 €		0,00 €	0%		0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	59 236 103 €	115 978 613 €	-49%	28 766 306,72 €	25%	14 556 278,58 €	6 350 358,82 €	2 758 063,31 €
DEPENSES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	0 €	364 €		364,00 €	100%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	370 000 €	270 000 €	37%	268 784,54 €	100%	625 344,76 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	370 000 €	270 364 €	37%	269 148,54 €	100%	625 344,76 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	59 606 103 €	116 248 977 €	-49%	29 035 455,26 €	25%	15 181 623,34 €	6 350 358,82 €	2 758 063,31 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chap 20) :

Il est proposé d'inscrire sur le **chapitre 20, 686K€** comme détaillé ci-dessous :

- les dépenses liées aux frais de parution/insertion dans la presse spécialisée au titre des appels à concurrence des marchés annexes (CSPS, Amiante, AMO technique) au marché de travaux jalon 2. Une enveloppe de **1K€** est réservée à cet effet.
- les dépenses liées au **droit d'Usage** versé à ENEDIS et au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) restant à payer en 2023 sur le déploiement jalon 1 et jalon 2, pour une enveloppe prévisionnelle totale de **685K€**.

IMMOBILISATIONS EN COURS (chap 23) :

Sont inscrits, en 2023, dans ce chapitre, les dépenses prévisionnelles sur :

- le reste à payer sur le **jalon 1 : 590K€**
- l'avancement du déploiement **jalon 2**
 - o **59,7M€** au titre des études et travaux du marché jalon 2
- les opérations connexes liées aux 2 marchés de travaux en cours (AMO technique, marchés CSPS et amiante, Etudes ORANGE/ENEDIS/SNCF) pour un montant total de **473,5K€**
- les raccordements pour un montant estimé par la SPL NATH à **2,2M€**
- les prestations de travaux complémentaires « **vie du réseau** » à hauteur de **360K€** et les prestations complémentaires réalisées par la SPL NATHD, qui sollicite ensuite le remboursement à DORSAL, à hauteur de 30K€.

Montant estimé total sur le **chapitre 23 = 63,4M€**

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chap 16) :

Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre, les dépenses en capital de l'emprunt long-terme jalon 1 et des emprunts long-terme jalon 2 mobilisés soit conformément au tableau cité plus haut « charges financières », un montant total de **1,4M€**. Il sera nécessaire d'ajouter à cette enveloppe l'annuité en capital du prêt choisi lors de la consultation en cours au moment du vote du budget.

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40) et (chap 41) :

Sont concernés :

- CHAP 40 : les amortissements des subventions d'équipement (articles 139) ; **51€** sont ainsi prévus sur ce chapitre.
- CHAP 41 : du remboursement des avances du marché jalon 2 en cours pour un montant total de **1,25M€**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2022	BP 2021	% évol BP 2022/2021	CA 2021	% Réalisation 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
001 (résultat reporté)	29 987 117,58 €	18 269 418,58 €	64%		0%			
					0%			
13 (subvention d'investissement)	21 449 931 €	29 026 383 €	-26%	25 483 154,54 €	88%	13 450 198,07 €	8 343 128,82 €	3 849 015,40 €
1641 (emprunts et dettes assimilées)	0 €	65 000 000 €		15 000 000,00 €	23%	0,00 €	11 291 777,00 €	5 000 000,00 €
168 (autres emprunts et dettes assimilées) (AvRemb)	0 €	0 €		0,00 €	0%			0,00 €
20 (immobilisations incorporelles)	0 €	0 €		174,18 €	0%			
					0%			
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	51 437 049 €	112 295 802 €	-54%	40 483 328,72 €	36%	13 450 198,07 €	19 634 905,82 €	8 849 015,40 €
RECETTES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	281 200 €	2 257 €	12359%	1 041,00 €	46%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	370 000 €	270 000 €	37%	268 784,54 €	100%	625 344,76 €	0,00 €	0,00 €
021 (Virement de la section de fonctionnement)	7 517 854 €	3 680 918 €	104%	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	8 169 054 €	3 953 175 €	107%	269 825,54 €	7%	625 345 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	59 606 103 €	116 248 977 €	-49%	40 753 154,26 €	35%	14 075 542,83 €	19 634 905,82 €	8 849 015,40 €

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (chap 13) :

Seront comptabilisés dans ce chapitre, dans la continuité des conventions signées :

- **Région Nouvelle Aquitaine** :
 - la demande de 5% de solde à hauteur de **489k€** (clé de répartition BA 23 = 15,59%) au titre de la convention jalon 1
 - **5,85M€** au titre de la convention jalon 2.
- **FEDER**, le solde, à hauteur de **1,10M€**
- 2 versements **FSN** évalués au total à **11,5M€**
- le solde collectivités sur les prestations complémentaires pour un montant total de **24K€**
- **EPCI 23** : en application du protocole d'accord financier de la délibération 778 du 21 mars 2021 et des conventions de fonds concours, **204K€**, finançant la part capital des emprunts.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre, **19,150M€**.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chap 16) :

Il est proposé d'inscrire sur chapitre :

- la mobilisation de 2 prêts jalon 2 déjà contractés en 2021 :
 - 20 M€ Crédit Agricole en janvier 2023
 - 5 M€ Caisse d'Epargne en octobre 2023
- en cas de besoin, 1,5M€ maximum, versés, par le Conseil Départemental de la Creuse, dans le cadre d'une convention d'avance remboursable, par avenant de la convention de fonds concours en cours.

Soit un montant total sur le chapitre 16, de **26,5M€**

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40) et (chap 41) :

Sont concernés :

- CHAP 40 : concernent les régularisations comptables sur les dotations aux amortissements (articles 281) soit un montant de **318K€**. Comme précisé pour le compte 68, cette enveloppe sera ajustée au moment du vote du budget,
- CHAP 41 : du remboursement des avances du marché jalon 2 en cours pour un montant total de **1,25M€**

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chap 021) :

L'excédent de fonctionnement comme indiqué plus haut est viré en recettes d'investissement sur chapitre **021**. Ce montant d'équilibre sera précisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

BUDGET ANNEXE HAUTE-VIENNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2022	BP 2021	% évol BP 2022/2021	CA 2021	% Réalisation n 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011 (Charges à caractère général)	47 420 €	19 300 €	146%	11 353,27 €	59%	499,00 €	866,50 €	0,00 €
012 (Charges du personnel)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%			0,00 €
65 (Autres charges de gestion courante)	351 000 €	351 000 €	0%	246 457,62 €	70%	73 353,54 €	14 729,73 €	1 099,04 €
66 (Charges financières)	6 785 €	3 100 €	119%	2 521,45 €	81%			0,00 €
67 (Charges exceptionnelles)	10 000 €	8 000 €	25%	4 634,26 €	58%	1 055,16 €		0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	415 205 €	381 400 €	9%	264 966,60 €	69%	74 907,70 €	15 596,23 €	1 099,04 €
DEPENSES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections)	275 800 €	2 747 €	9940%	1 760,00 €	64%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 (Virement à la section d'investissement)	9 131 765 €	4 367 607 €	109%	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9 407 565 €	4 370 354 €	115%	1 760,00 €	0%	0 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 822 770 €	4 751 754 €	107%	266 726,60 €	6%	74 907,70 €	15 596,23 €	1 099,04 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL (Chap 011) :

Ces charges concernent les **taxes** susceptibles d'être versées à la DGFIP (redevance archéologique, taxe d'aménagement, taxe foncière sur les NRO) et aux gestionnaires de voirie (redevance d'occupation du domaine public : **RODP**).

Il est proposé d'inscrire sur le chapitre 011, un montant 2023 total de **36,5K€**.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chap 65) :

Les autres charges de gestion courantes concernent principalement les **frais IBLO** versés à **Orange** au titre du jalón 1 et du jalón 2 estimés en 2023 à **655K€**.

Une enveloppe est, par ailleurs, prévue au titre du versement d'une **redevance à SNCF Réseau** lorsque le réseau fibre emprunte le domaine ferroviaire de la SNCF – montant estimé 2023 à **5K€**.

Enfin, une enveloppe est prévue au titre du versement d'une redevance au Syndicat d'Energies de la Haute-Vienne (SEHV) d'un montant prévisionnel de **4K€**.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 65, **664K€**.

CHARGES FINANCIERES (chap 66) :

Les charges financières concernent les dépenses liées aux paiements des intérêts de l'emprunt en cours mobilisé au titre du surplus jalón 2 part EPCI. Au vu du tableau d'amortissement de cet emprunt, le montant total des intérêts 2023 est de **3,9K€** comme indiqué ci-dessous :

Prêt relais n°400184E CE 2 ans	Montant emprunté	TOTAL ECHEANCE 2023	CAPITAL 2023	INTERETS 2023
	2 281 291,00 €	3 935,22 €	0,00 €	3 935,22 €
TOTAL Prêt relais	2 281 291,00 €	3 935,22 €	0,00 €	3 935,22 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chap 67) :

Les charges exceptionnelles concernent les dépenses de pénalités facturées par Orange pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais au titre du déploiement jalon 1 et jalon 2.

Sur sollicitation de DORSAL, elles sont ensuite remboursées par les prestataires du marché de travaux. Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 77, **50K€**.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chap 68) :

Des dotations aux amortissements, au titre du contrat IRU Avenant 36, Droits d'Usage ENEDIS/AODE seront budgétés ainsi que toutes les opérations de travaux complémentaires (extension de réseaux, création de génie civil supplémentaire, déplacement d'ouvrage...) terminées en 2022. Une enveloppe de **307K€** est réservée à cet effet à ce stade. Cette enveloppe va évoluer au regard des opérations de travaux terminées et payées d'ici la fin des paiements 2022. Elle sera ajustée au moment du vote du budget.

VIREMENT A LA SECTION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (chap 023) :

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement attendu sera supérieur à celui des dépenses. **L'équilibre de la section de fonctionnement** est réalisé par une inscription en dépense au **chapitre 023** « Opération d'ordre - Virement à la section d'investissement » vers une recette d'investissement au **chapitre 021** « Opération d'ordre - Virement de la section de fonctionnement ». Cette écriture budgétaire d'équilibre ne s'exécute pas.

Ce montant d'équilibre sera précisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2022	BP 2021	% évol BP 2022/2021	CA 2021	% Réalisation 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
002 (résultat reporté)	3 180 071,17 €	370 927,34 €	757%		0%			0,00 €
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	590 000 €	750 000 €	-21%	31 848,00 €	4%	200,00 €		7 515,53 €
74 (dotations, subventions, participations)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%	77 375,01 €	71 988,50 €	
75 (autres produits de gestion courante)	6 041 499 €	3 621 767 €	67%	3 039 576,15 €	84%	304 525,03 €	926,24 €	
77 (Produits exceptionnels)	10 000 €	8 000 €	25%	3 387,28 €	42%	0,00 €		
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 821 570 €	4 750 694 €	107%	3 074 811,43 €	65%	382 100,04 €	72 914,74 €	7 515,53 €
RECETTES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections-subv équipement)	1 200 €	1 060 €	13%	1 059,00 €	100%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 200 €	1 060 €	13%	1 059,00 €	100%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 822 770 €	4 751 754 €	107%	3 075 870,43 €	65%	382 100,04 €	72 914,74 €	7 515,53 €

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles seront composées :

- des recettes versées par la **SPL NATHD (chap 75)** conformément au plan d'affaire actualisé de la SPL généré en **novembre 2022** :
 - o Redevance fixe R1, évalués à **213K€** (versée en juin 2023 au titre de l'année 2022)
 - o Redevance co-financement Rd2, évalués à **1,5M€** (versée 2 fois : mai et novembre 2023 au titre de l'année 2023)
 - o Redevance variable R3, évaluée à **470K€** (versée en juin 2023 au titre de l'année 2022).

Soit un montant total 2023 de recettes prévisionnelles SPL de 2,186M€ (versées en 2022 = 5,391M€)

- le reliquat restant à percevoir en 2023 sur les remboursements par **ORANGE** des appuis aériens remplacés (**Annexe C9**, chap 70). Un montant prévisionnel d'environ **355K€** est prévu à cet effet.
- des remboursements des pétitionnaires sur le dispositif « adduction » suite à la mise en œuvre, à partir de janvier 2023, de la délibération n°827 du 16 juin 2022, sur la base prévisionnelle de **106 dossiers** de demande. Il est prévu à cet effet un montant total de **137,28K€** décomposé comme suit :
 - 31,680K€ au titre de la partie « Etudes »
 - 105,6K€ au titre de la partie « Travaux »

Sur le **chapitre 77** « Produits exceptionnels », il est proposé d'inscrire en 2023,

- le montant des **pénalités** appliquées et non libérées sur le **marché** de déploiement FttH **jalón 1**, lot Haute-Vienne, à hauteur de **900K€**
- le montant des remboursements des pénalités, par effet de neutralisation avec les dépenses, effectués par le prestataire des marchés de travaux jalón 1 et jalón 2, **des pénalités** facturées par Orange à Dorsal pour retard de commande, à hauteur de **50K€**.

soit un total de **950K€** sur le chapitre 77.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chap 042, compte 777 : « Quote-part de subventions virée au compte résultat »)

Ce chapitre correspond aux amortissements des subventions d'investissement, hors conventions FttH jalón 1 et jalón 2. Il concerne les conventions finançant les opérations complémentaires « vie du réseau ». En 2023, ce compte est estimé à **352€**. Il sera susceptible d'évoluer au moment du vote du budget une fois que l'intégralité des subventions auront été reçues sur l'exercice budgétaire 2022.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2022	BP 2021	% évol BP 2022/2021	CA 2021	% Réalisation 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
20 (immobilisations incorporelles)	301 500 €	261 500 €	15%	191 255,60 €	73%	1 727 955,40 €	1 742 089,56 €	1 723 000,00 €
204 (subventions d'équipements versées)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%			
21 (immobilisations corporelles)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%			
23 (Immobilisations en cours)	28 579 359 €	48 519 530 €	-41%	24 981 814,79 €	51%	9 303 027,71 €	2 387 586,60 €	895 384,41 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%		1 167 040,00 €	
16 (Emprunts et dettes assimilées)	11 451 267 €	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	2 142 557,00 €	
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	40 332 126 €	48 781 030 €	-17%	25 173 070,39 €	52%	11 030 983,11 €	7 439 273,16 €	2 618 384,41 €
DEPENSES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	1 200 €	1 060 €	13%	1 059,00 €	100%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	405 000 €	756 600 €	-46%	753 487,73 €	100%	32 654,82 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	406 200 €	757 660 €	-46%	754 546,73 €	100%	32 654,82 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40 738 326 €	49 538 690 €	-18%	25 927 617,12 €	52%	11 063 637,93 €	7 439 273,16 €	2 618 384,41 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chap 20) :

Il est proposé d'inscrire sur le **chapitre 20**, **171K€** comme détaillé ci-dessous :

- les dépenses liées aux frais de parution/insertion dans la presse spécialisée au titre des appels à concurrence des marchés annexes (CSPS, Amiante, AMO technique) au marché de travaux jalón 2. Une enveloppe de **1K€** est réservée à cet effet.
- les dépenses liées au **droit d'Usage** versé à ENEDIS et au Syndicat Départemental des Energies de la Haute-Vienne (SEHV) restant à payer en 2023 sur les déploiements jalón 1 et jalón 2, soit une enveloppe prévisionnelle totale de **170K€**.

IMMOBILISATIONS EN COURS (chap 23) :

Sont inscrits, en 2023, dans ce chapitre, les dépenses prévisionnelles sur :

- le reste à payer sur le **jalón1**, **375k€**
- la fin des paiements sur le **jalón2** pour un montant de **1,5M€**
- les opérations connexes liées aux 2 marchés de travaux en cours (AMO technique, marchés CSPS et amiante, Etudes ORANGE/ENEDIS/SNCF) pour un montant total de **209K€**.
- les raccordements pour un montant estimé par la SPL NATHD à **2M€**
- les prestations de travaux complémentaires « **vie du réseau** » à hauteur de **621K€** et les prestations complémentaires réalisées par la SPL NATHD, qui sollicite ensuite le remboursement à DORSAL, à hauteur de 40K€.

soit un montant estimé total sur le **chapitre 23 = 4,78M€**

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chap 16) :

Il est proposé d'inscrire sur le chapitre 16, pour un montant total de **10,9M€**, les **remboursements** :

- de la convention « **avance FSN** » contractualisée avec le Département de la Haute-Vienne pour un montant prévisionnel 2023 maximum de **3,2M€**,
- de la convention « **avance recettes SPL** » contractualisée avec le Département de la Haute-Vienne pour un montant prévisionnel 2023 maximum de **5,4M€**,
- du **prêt relais** Caisse d'Epargne couvrant le surplus jalón 2 part EPCI d'un montant total de **2,3M€**

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40) :

Il est proposé d'inscrire sur le chapitre 40, les amortissements des subventions d'équipement (articles 139) pour un montant prévisionnel de **352€** ;

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT									
RECETTES REELLES									
	BP 2022	BP 2021	% évol BP 2022/2021	CA 2021	% Réalisation 2021	BP 2020	CA 2020	CA 2019	CA 2018
001 (résultat reporté)	10 626 318,63 €	8 504 695,61 €	25%		0%	9 957 718,76 €			0,00 €
13 (subvention d'investissement)	10 530 990 €	14 625 750 €	-28%	10 092 668,41 €	69%	3 812 900 €	5 218 309,96 €	5 541 662,83 €	3 376 850,50 €
16873 (Avances Remb) CD 87)	9 768 452 €	19 000 000 €	-49%	14 920 033,00 €	79%	13 900 000 €	4 359 650,00 €		2 000 000,00 €
168758 (Avances Remb) EPCI 87)	0 €	0 €		0,00 €	0%	0 €	0,00 €	6 954 306,00 €	2 142 557,00 €
1641 (emprunts et dettes assimilées)	0 €	2 281 291 €	-100%	2 281 291,00 €	100%	0 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	30 925 761 €	44 411 737 €	-30%	27 293 992 €	61%	27 670 619 €	9 577 959,96 €	12 495 968,83 €	7 519 407,50 €
RECETTES D'ORDRE									
040 (Transfert entre sections)	275 800 €	2 746 €	9944%	1 760 00 €	64%	0 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	405 000 €	756 600 €	-46%	753 487,73 €	100%	772 000 €	32 654,82 €	0,00 €	0,00 €
021 (Virement de la section de fonctionnement)	9 131 765 €	4 367 607 €	108%	0,00 €	0%	0 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	9 812 565 €	5 126 953 €	91%	756 247,73 €	15%	772 000 €	32 654,82 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	40 738 326 €	49 538 690 €	-18%	28 049 240,14 €	57%	28 442 619 €	9 610 614,78 €	12 495 968,83 €	7 519 407,50 €

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (chap 13) :

Seront comptabilisés dans ce chapitre, dans la continuité des conventions signées :

- **Région Nouvelle Aquitaine** :
 - la demande de 5% de solde à hauteur de **586K€** (clé de répartition BA 87 = 18,69%) au titre de la convention jalón 1
 - **1,170M€** au titre de la convention jalón 2.
- **FEDER**, le solde à hauteur de **1M€**

- **FSN**, le solde, hors composante « raccordement » à hauteur de **1,9M€**
- le solde collectivités sur les prestations complémentaires pour un montant total de **26K€**

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 13, **4,7M€**.

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40).

Concernent des régularisations comptables sur les dotations aux amortissements (articles 281) soit un montant de **307K€**. Comme précisé pour le compte 68, cette enveloppe sera ajustée au moment du vote du budget,

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chap 021) :

L'excédent de fonctionnement comme indiqué plus haut est viré en recettes d'investissement sur chapitre **021**. Ce montant d'équilibre sera précisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

A noter qu'un certain nombre d'enveloppes budgétaires risque d'évoluer entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget (affectation des résultats d'exercice, meilleure évaluation des montants de certaines dépenses et recettes)

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical :

- *prennent acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 sur le budget principal et les budgets annexes de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne,*
- *autorisent le Président à préparer les Budgets 2023 selon les orientations prises en séance.*

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL.



SYNDICAT MIXTE
27, bd
de la Corderie
Limoges
DORSAL